



**Direction Infrastructures  
et déplacements**

-----  
**Service Départemental  
Plaine Littoral**

-----  
**Agence routière  
d'Argelès sur Mer**

## **ROUTE DEPARTEMENTALE n° 618**

**Communes de Le Boulou, Montesquieu, Villelongue dels Monts,  
Saint Génis des fontaines, hors agglomération.**

**ARRÊTÉ portant restriction temporaire de la circulation**

**N° 10545/17**

### **La PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT**

**VU** le Code de la Route

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière

**VU** la demande de travaux de l'entreprise RCA

**VU** le DESC validé le **16/10/17**

**VU** l'arrêté N°6560/2017 du 20 juillet 2017 portant délégation de signature de la Présidente du Département au sein de la Direction Adjointe Territoires et Mobilités

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de travaux pour la reprise des joints élastomères sur les ouvrages d'art suite à la réfection de la chaussée entre les PR 77+700 et PR 83+000 sur les communes de Le Boulou, Montesquieu des Albères, Villelongue dels Monts et Saint Génis des Fontaines nécessitent la mise en place de restrictions de circulation afin de garantir la sécurité de la circulation générale et des personnels chargés de leur exécution.

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Les restrictions de circulation suivantes pourront être mises en place en fonction des impératifs de chantier pour permettre la réalisation des travaux sur les emprises de la RD 618 dans la période comprise entre le 20/11/17 et le 28/11/17 (si météo défavorable 08/12/17), ces travaux se dérouleront en plusieurs phases.

**Phase 1: Échangeur des Chartreuses nuits du 20/11/17 et 21/11/17 de 21h à 6h**

Sens Le Boulou Argelès sur mer, une déviation sera mise en place par les bretelles de l'échangeur.  
Sens Argelès sur Mer / Le Boulou la circulation se fera alternativement sur une voie puis sur l'autre en fonction de l'avancement du chantier

**Phase 2: Pont sur la rivière de Villelongue dels Monts nuits du 22/11/13 et 23/11/13 de 21h à 6h**

RD 618 barrée déviation par la RD 2, l'ex RD 618 et la RD 61a.

**Phase 3: Échangeur de Villelongue dels Monts les 27/11/17 et 28/11/17 de 8h à 18h.**

RD 618 barrée, déviation par les bretelles de l'échangeur dans les 2 sens.

**Phase 4: Échangeur de Montesquieu des Albères le 28/11/17 de 8h à 18h.**

RD 618 barrée, déviation par les bretelles de l'échangeur dans les 2 sens.

**En fonction de la météo ces dates pourront évoluer, cet arrêté restera valable jusqu'au 08/12/17**

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place et entretenue par l'Agence Routière Départementale d' Argelès sur mer.

**Article 4**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 5**

- M. le Directeur Général des Services Départementaux des Pyrénées-Orientales,  
- M. le Colonel Commandant de la Gendarmerie des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Argelès sur Mer, le 14/11/17

Pour La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Le Responsable de l'Agence Routière d' Argelès sur mer



Jean-Michel DUSERRE

**Diffusion:**

Mairies de Le Boulou, Montesquieu des Albères, Villelongue dels Monts, Saint Génis des Fontaines  
SDIS 66

SAMU / SMUR [jean-christophe.begue@ch-perpignan.fr](mailto:jean-christophe.begue@ch-perpignan.fr)

Direction des Transports

Entreprise Robert Chartier Application 545 ZI St Maurice 04100 MANOSQUE

Brigade de Gendarmerie de Le Boulou, Saint Génis des Fontaines

CVOCER

**responsable du chantier :** M. Maxime DEBRIE 06.73.67.42.12

[m.debrie@rca-sa.fr](mailto:m.debrie@rca-sa.fr)

**contrôle Agence Routière :** M. Pierre CALVA 06.30.44.30.06